

L'abandon de la réforme des rythmes, coup dur pour le secteur de l'animation

Les animateurs des temps périscolaires ont fait les frais du retour à la semaine de quatre jours, malgré le Plan mercredi qui assouplit encore les taux d'encadrement.

Durant les quatre années de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, l'une des principales difficultés dénoncées par les maires a été le recrutement du personnel. En 2016, plus de 60% des élus interrogés par l'Association des maires de France se plaignaient encore de cet écueil. Sans surprise, avec 87% des communes revenues à la semaine de quatre jours en 2018, le nombre de places ouvertes en accueil de loisirs sans hébergement a diminué de 517 000 entre les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, soit 17% de moins (*), qui n'ont pas été compensées par

celles ouvertes le mercredi. Les animateurs recrutés pour assurer les temps d'activités périscolaires ont donc fait les frais de ce revirement politique. Dans l'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental le 28 mai 2019 (lire p.38), Eric Favey, président de la Ligue de l'enseignement, dénonce «un plan social silencieux dont personne ne parle» d'autant plus dommageable qu'il concerne «des jeunes et des femmes qui avaient parfois trouvé là l'occasion de rebondir en termes d'emploi sur de l'accompagnement éducatif».

CONTRADICTION

«Avec le retour à la semaine de quatre jours, nous avons dû arrêter trois contrats d'animateurs en CDD», témoigne Elise Montier, directrice du service «enfance jeunesse» de la CC des hauts de Perche. L'arrivée du Plan mercredi

Casse-tête

Le taux d'encadrement des activités du mercredi varie en fonction de trois paramètres : selon qu'elles sont ou non organisées dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (PEDT), selon leur durée (jusqu'à cinq heures consécutives ou au-delà), et selon l'âge des enfants (moins de 6 ans ou 6 ans et plus). Le SEP-Unsa dénonce «la complexité des taux» qui risque d'augmenter les erreurs pour le calcul des équipes.

n'a pas arrangé les choses. Comme le dénonçait le syndicat SEP-Unsa en juin 2018, il s'accompagne d'un assouplissement des taux d'encadrement le mercredi, requalifié comme un temps périscolaire dans le cadre d'un PEDT. «Signer un PEDT est intéressant, confirme ainsi Anny Ozanne, directrice générale adjointe [DGA], chargée de la vie scolaire à Mantes-la-Jolie. Cela nous permet de baisser les taux d'encadrement et de faire l'économie de certains personnels vacataires.» Pour la DGA, la qualité des activités est compatible avec la baisse des taux d'encadrement, «grâce à un travail transversal avec des animateurs spécialisés». Les syndicats, eux, dénoncent un cadre juridique en totale contradiction avec «l'ambition éducative» affichée par le gouvernement. ●

(*) Source : DJEPVA, base de données Siam, traitement INJEP-MEOS.

CE QU'ILS EN PENSENT

«Il faut aller plus loin et renforcer les espaces dédiés à la coordination»



M.B.
MARIE BAGGIO,
secrétaire générale
des conventions collectives
de l'animation
au syndicat SEP-Unsa

un sujet réellement important, pensé dans le cadre du parcours de l'enfant et non plus de l'élève. Les réformes successives ont le mérite de pointer la nécessité d'aller vers plus de professionnalisation et de sécurisation des parcours professionnels.»

«Nous avons constaté une habitude des familles aux activités socio-éducatives»



C.N.E.A.
DAVID CLUZEAU,
délégué général
du Conseil national
des employeurs
d'avenir (CNEA)

maintenir un taux d'encadrement élevé pour la qualité des activités proposées, et ceux qui subissent d'importantes contraintes économiques et appliquent les taux planchers. Ils comptent alors sur le PEDT pour garantir la qualité éducative des accueils de loisirs.»

«Le retour à la semaine de quatre jours a fait baisser les effectifs salariés de la branche d'au moins 10%. On estime que 15 000 personnes ont été concernées. Mais c'est finalement plus contenu que prévu grâce au Plan mercredi, même s'il n'a pas aussi bien pris que ce qu'il aurait dû. Nous avons, par ailleurs, constaté une habitude des enfants et des familles aux activités socio-éducatives. Les maires ont donc continué à rendre ce service nécessaire aux habitants. Mais il y a ceux qui ont les moyens de

Cités éducatives : un projet XXL dans les zones de la politique de la ville

Nées d'une expérimentation à Grigny, dans l'Essonne, les cités éducatives vont essaimer en septembre dans les quartiers prioritaires, désireux de faire de l'éducation une priorité partagée par tous les acteurs du territoire.

L'ambition des cités éducatives est de fédérer tous les acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'en faire des lieux de réussite républicaine. Il s'agit de «créer un écosystème favorable autour du collège afin d'offrir aux élèves une éducation de qualité pendant le temps scolaire et périscolaire», stipule le gouvernement. En mai 2019, 80 territoires cibles ont été sélectionnés. Les collectivités devaient remettre leur copie fin juin et sauront prochainement si elles ont été labellisées «Cités éducatives». A la clé, 100 millions d'euros seront dégagés par l'Etat pour soutenir les villes labellisées durant trois ans.

CULTURE, SCIENCE, SPORT

C'est à Grigny (29 000 hab.), dans l'Essonne, que cette idée a germé en 2017, au cœur des quartiers prioritaires de la Grande Borne et de Grigny 2. «Ici, 25% d'une classe d'âge obtient le bac, contre 80% au niveau national. La réponse apportée devait être plurielle. Tous les acteurs du territoire, Education nationale, éducation populaire, structure d'accueil de la petite enfance, CAF, familles... ont construit une méthode collective qui doit tenir sur la durée», illustre Sébastien Nolesini, DGA, chargé de l'éducation et de la citoyenneté.

En 2016, le rapport de Michel Auboin (*), inspecteur général, préconise de faire de l'éducation un enjeu majeur de l'évolution du territoire. De là naît le «grand projet éducatif», signé en mars 2017, qui préfigure la cité éducative. De fait, la somme des actions mises en œuvre depuis deux ans est

TÉMOIGNAGE



F. ELKINZ/NOUVA
LUDOVIC DANDINE,
coordinateur
de l'académie des sports à Grigny

«L'académie est aussi un sas pour les parents qui n'ont pas les moyens»

«Une académie des sports a été lancée en 2017 afin de proposer gratuitement des activités aux enfants qui n'en pratiquent aucune, avec l'idée sous-jacente de développer le sport féminin. Nos sections de foot et de handball sont ainsi exclusivement féminines. Cette année, nous avons 435 enfants de 6 à 11 ans inscrits, dont 56% de filles! Dans nos quartiers, à la puberté, cela devient compliqué pour les filles de faire du sport. Mais si elles pratiquent déjà une activité depuis quatre ou cinq ans, à l'adolescence, il sera plus difficile pour les parents de s'y opposer. L'académie est aussi un sas pour les parents qui n'ont pas les moyens de payer une cotisation aux clubs ou associations sportives. Bien souvent, ils ne connaissent pas leurs droits. Nous les aidons à les faire valoir auprès de la CAF, pour une prise en charge de l'essentiel des frais.»

impressionnante: ouverture de onze classes de très petite section en maternelle, dédoublement de toutes les classes de CP et de CE1, mise en place d'un suivi personnalisé des collégiens admis au lycée, en passant par la création d'une académie des sports permettant à 530 enfants de 6 à 14 ans de pratiquer douze disciplines, gratuitement, une à deux fois par semaine, sans oublier l'apprentissage de la musique, en lien avec le conservatoire, et le repérage des décrocheurs pour les coacher vers l'emploi. «La labellisation devrait permettre de mieux structurer ce grand projet grâce à un pilotage dédié et à une évaluation de l'efficacité du programme», insiste Sébastien Nolesini.

Mantes-la-Jolie a également postulé pour ce label. «Cela n'efface pas l'existant, mais permet de tra-

Borloo, repêché

Jean-Louis Borloo, ancien ministre sous Jacques Chirac, puis Nicolas Sarkozy, et soutien du candidat Emmanuel Macron, se voit confier, en novembre 2017, l'élaboration d'un «plan de bataille» pour la politique de la ville. Il fait des cités éducatives un chapitre de son rapport «Vivre ensemble, vivre en grand», rendu au président de la République en avril 2018. Ce sera le seul qu'Emmanuel Macron reprendra parmi les mesures pour la banlieue.

vailler en plus grande transversalité», soutient Anny Ozanne, DGA, chargée de la vie scolaire, qui se réjouit qu'un principal de collège en soit le référent. Pour elle, le projet éducatif de territoire est l'un des éléments les plus importants du dispositif. Renouvelé en 2018, dans le cadre du Plan mercredi, «il est plus performant, moins administratif et pousse davantage vers la culture, la science ou le sport», insiste la DGA.

Surtout, elle espère que les familles réalisent que ces actions «sont mises en place afin de développer l'intérêt des enfants, leur sens critique, et pas seulement pour les distraire». Une condition sine qua non pour qu'ils puissent pleinement en profiter. ●

(*) Rapport sur l'évaluation et l'orientation des politiques publiques mises en œuvre à Grigny, juillet 2016. A lire sur: bit.ly/2wNvYDQ